

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 juin 2014

Modification du règlement « Rail-check »

(IVS).- Le Conseil d'État a procédé à trois modifications du règlement concernant les modalités de prise en charge des frais de transport pour les apprentis et étudiants du secondaire du deuxième degré général du 6 juin 2012.

La première consiste en une diminution des participations cantonale et communale aux rail-check. Les deux autres concernent une adaptation du rail-check pour les élèves valaisans en séjour linguistique dans le cadre d'un programme officiel agréé par le DFS et pour celles et ceux séjournant durant la semaine en Internat.

Dans le cadre des adaptations budgétaires nécessaires pour équilibrer le budget 2014, la participation du Canton et des Communes aux frais de transport des apprenti-e-s et étudiant-e-s du secondaire II a été modifiée pour la prochaine rentrée scolaire d'août 2014.

Actuellement, les pouvoirs publics (canton et communes) participent à hauteur des 2/3 et les parents paient le tiers restant. Avec cette modification de règlement, les pouvoirs publics ne paieront plus que la moitié des coûts de l'abonnement. L'autre moitié du coût de l'abonnement de parcours sera désormais à la charge des parents.

Sans remettre en cause le principe des rail-check et le soutien étatique et communal aux familles de notre Canton, le Conseil d'État a dû revoir leur subventionnement dans le cadre du budget 2014 et adapter le règlement du 6 juin 2012 en conséquence.

Soucieux de maintenir leur appui en faveur des familles valaisannes et de poursuivre les objectifs gouvernementaux en faveur du développement durable, malgré une situation budgétaire très contraignante, les Départements de la formation et de la sécurité (DFS) et des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) ont pu préserver le principe de l'octroi d'un rail-check pour l'acquisition du titre de transport correspondant aux besoins de mobilité des jeunes valaisans en formations post-obligatoires.

Personnes de contact :

Claude Pottier, chef du Service de la formation professionnelle, tél. 027 606 42 55

Stefan Burgener, chef de la section des transports, tél. 027 606 33 88